



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance ordinaire du 12 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 12 mai 2020 à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents à : M. Gilles Larivière conseiller #1
cette visioconférence M. Paul Tanguay conseiller #2
via ZOOM M. André Lapointe conseiller #4
M. Jean-Yves Busque conseiller #5
Mme Julie Hébert conseiller #6

Par téléphone : M. Richard Rodrigue conseiller #3

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente à cette visioconférence via ZOOM Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 et jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou par téléphone.

2020-05-073

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare ouverte la séance ordinaire du 12 mai 2020.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2020-05-074

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu que



l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

- 1- **Ouverture de la séance**
 - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
 - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;
- 2- **Greffé**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, dispense de lecture;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2020, dispense de lecture;
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2020, dispense de lecture;
 - 2.4 Adoption du règlement n° 260-2020 modifiant le règlement n° 256-2019;
 - 2.5 Adoption du premier projet du règlement n° 261-2020 relatif aux usages conditionnels;
 - 2.6 Modification au processus de consultation et d'approbation référendaire pour le règlement n° 261-2020;
- 3- **Administration générale**
 - 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
 - 3.2 Adoption de la liste des services jugés essentiels;
 - 3.3 Tonte de gazon été 2020 – octroi de contrat;
 - 3.4 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019;
 - 3.5 Nomination des membres du comité de pilotage pour la politique MADA;
 - 3.6 Nomination des membres du comité de pilotage pour la politique familiale;
 - 3.7 Motion de félicitations aux Serres St-Simon;
- 4- **Aménagement et urbanisme**

Aucun sujet
- 5- **Loisirs et culture**
 - 5.1 Choix de l'œuvre dans le cadre du projet « Les Arts de la rue »;
- 6- **Sécurité publique**

Aucun sujet
- 7- **Hygiène du milieu**

Aucun sujet
- 8- **Travaux publics**
 - 8.1 Abat poussière – octroi de contrat été 2020;
 - 8.2 Creuser des fossés à l'été 2020 – octroi de contrat;
 - 8.3 Acceptation de la soumission pour la réfection de la route Cumberland phase II et du rang de Léry;
- 9- **Correspondance**
- 10- **Affaires nouvelles**
- 11- **Rapport des comités**
 - 11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;
 - 11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
 - 11.3 Comité consultatif des loisirs;
 - 11.4 Comité corporation pour la protection du patrimoine;
- 12- **Période de questions**
- 13- **Levée de la séance**



Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. GREFFE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2020-05-075

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2020-05-076

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2020-05-077

À CETTE CAUSE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.4 Adoption du règlement n° 260-2020 modifiant le règlement n° 256-2019

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 256-2019 est en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2020-05-078

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

2.5 Adoption du premier projet du règlement n° 261-2020 relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'ajouter un règlement sur les usages conditionnels;



2020-05-079

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement soit adopté tel que déposé.

2.6 Modification au processus de consultation et d'approbation référendaire pour le règlement n° 261-2020

2020-05-080

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE la procédure d'adoption du règlement n° 261-2020 concernant les usages conditionnels se déroule en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens, et ce, conformément à l'arrêté numéro 2020-033;

QUE la consultation publique pour le règlement n° 261-2020 soit une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter soit d'une durée de 15 jours et que la transmission de demandes écrites à la municipalité tienne lieu de registre;

QU'un scrutin référendaire, le cas échéant, se déroule selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3), et ce, pour toutes les personnes habiles à voter et sans formalités préalables;

QUE le jour du scrutin, le cas échéant, soit fixé aux seules fins de l'application des délais concernant le déroulement du référendum et que la période pour l'exercice du vote par correspondance se termine à 16h30 le septième jour suivant le jour du scrutin;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2020-05-081

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2020, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 38 600,38 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 23 227,68 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Adoption de la liste des services jugés essentiels

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars



2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 et jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020;

2020-05-082

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines déclare tous les travaux reliés à l'entretien des routes comme un service essentiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3 Tonte de gazon été 2020 – octroi de contrat

2020-05-083

Il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines mandate Gazon Poulin & Mathieu au coût de 1 300,00 \$ pour la tonte du gazon à l'été 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.4 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2019, préparé par la firme Blanchette Vachon SENCRL, nous indique que les revenus de fonctionnement de la municipalité ont atteint 884 403 \$ tandis que les dépenses ont été de 1 154 403 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 212 041 \$ ce qui porte le déficit accumulé non affecté à 157 055 \$ au 31 décembre 2019.

Blanchette Vachon a audité les états financiers consolidés pour l'exercice 2019 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon le rapport de l'auditeur indépendant signé le 14 avril 2020, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier consolidé, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, est disponible sur demande.

3.5 Nomination des membres du comité de pilotage pour la politique MADA

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;



2020-05-084

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale et de Municipalité amie des aînés nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre cette démarche, nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant deux aînés et le responsable des questions famille et aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

- Véronique Fortin, directrice générale
- Jacynthe Jacques, représentante des aînés
- Martin Busque, représentant des aînés
- Stéphanie Samson, représentante des citoyens
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

Ce comité sera sous la responsabilité de monsieur Jean-Yves Busque, l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action MADA, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche MADA et les résultats des actions implantées dans la municipalité;
- D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui en découle
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions



lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés et familles » de la municipalité;

- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.6 Nomination des membres du comité de pilotage pour la politique familiale

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles de son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de mettre à jour et de réaliser une politique familiale ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale globale (MRC) visant à réaliser une politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre de cette démarche de politique familiale nommer un élu responsable de la démarche au niveau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit dans le cadre cette démarche nommer un comité de pilotage responsable de la démarche au niveau municipal comprenant le responsable des questions famille et aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également s'assurer de mettre sur pied un comité pour suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités;

2020-05-085

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Paul Tanguay et résolu :

QUE la municipalité procède à la création d'un comité de pilotage et de suivi de la politique familiale composé des personnes suivantes :

- Véronique Fortin, directrice générale
- Jacynthe Jacques, représentante des citoyens
- Martin Busque, représentant des citoyens
- Stéphanie Samson, représentante des citoyens
- Nadia Tremblay (chargée de projet);

Ce comité sera sous la responsabilité de monsieur Jean-Yves Busque, l'élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA).

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des



organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.

- De produire un bilan des actions réalisées en lien avec le dernier plan d'action de la politique familiale, incluant une autoévaluation sur le déroulement de la démarche et les résultats des actions implantées dans la municipalité;
- D'assurer la mise à jour et la réalisation de la politique familiale ainsi que le plan d'action qui en découle
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en consultant des citoyens de tout âge incluant les aînés;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles;
- D'agir à titre de comité de suivi du plan d'action, ce qui implique de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre. Au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des familles par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « familles » de la municipalité;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.7 Motion de félicitations aux Serres St-Simon

Une lettre de félicitations sera envoyée aux propriétaires des Serres St-Simon afin de souligner le beau geste qu'ils ont fait, soit donner une plante à chacun des aînés de notre Municipalité.

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun sujet

5. LOISIRS ET CULTURE

Le conseiller Paul Tanguay mentionne son conflit d'intérêt et se retire pour le prochain point.

5.1 Choix de l'œuvre dans le cadre du projet « Les Arts de la rue »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire réaliser une œuvre d'art publique extérieure dans le cadre du projet « Les Arts de la rue »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut permettre aux citoyens, accompagnés d'un artiste professionnel, soit Madame Julie Morin, de contribuer à la réalisation de cette œuvre d'art;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du budget pour la réalisation de cette œuvre s'élève à 5 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Les Arts de la rue » est réalisé avec le soutien financier de l'Entente de développement culturel



2020-05-086

et qu'un montant maximal de 4 000 \$ est disponible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines demande le soutien financier maximal de 4 000 \$ à MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre de l'Entente de développement culturel et que la participation financière de la Municipalité soit de 1 200 \$.

QUE la Municipalité s'engage à signer un contrat avec la MRC de Beauce-Sartigan et l'artiste, Julie Morin, pour la réalisation de l'œuvre, à soutenir l'artiste pour l'activité de participation citoyenne et à entretenir l'œuvre.

La directrice générale est désignée comme personne responsable et autorisée à signer les documents relatifs à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Abat poussière – octroi de contrat été 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a demandé un prix au litre pour l'achat d'abat poussière pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prix suivants :

Compagnie	Prix au litre
Enviro Solutions Canada inc.	0,309 \$
Sel Icecat	0,313 \$
Transport Adrien Roy & filles inc.	0,358 \$

2020-05-087

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines octroie le contrat à la compagnie Enviro Solutions Canada inc. au taux de 0,309 \$ du litre plus taxes pour l'été 2020, ce prix inclut l'épandage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Creuser des fossés à l'été 2020 – octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un taux à l'heure pour le creusement des fossés à l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions :

Soumissionnaires	Taux pelle au mètre linéaire	Taux pelle à l'heure	Taux marteau à l'heure
Excavations Lapointe & fils	2,75 \$	145 \$ pas frais déplacement	235 \$ pas frais déplacement
Excavations Albert Turmel	10,50 \$	135 \$ plus 120 \$ frais de déplacement	235 \$ pas frais déplacement
Excavation Notre-Dame	-----	140 \$ plus 125 \$ frais de déplacement	225 \$ plus 125 \$ frais de déplacement



2020-05-088

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Paul Tanguay et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines retienne la soumission d'Excavations Lapointe & fils inc. au coût de 2,75 \$ par mètre linéaire plus taxes pour creuser des fossés à l'été 2020.

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines retienne la soumission d'Excavations Lapointe & fils inc. au coût 145 \$ par heure plus taxes pour le remplacement de traverse à l'été 2020.

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines retienne la soumission d'Excavations Lapointe & fils inc. au coût 235 \$ par heure plus taxes pour le marteau à l'été 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Acceptation de la soumission pour la réfection de la route Cumberland phase II et du rang de Léry phase I

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la route Cumberland phase II et du rang de Léry, phase I;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre soumissions :

Soumissionnaire	Prix incluant taxes
Excavations Gagnon & Frères inc.	831 074,26
Constructions Abénakis inc.	869 843,41
R.J. Dutil	916 239,28
Pavage Sartigan	917 876,32

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

2020-05-089

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines retienne la soumission d'Excavations Gagnon & Frères inc. au coût de 831 074,26 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. RAPPORT DES COMITÉS

11.1 Conseil des maires — MRC Beauce-Sartigan;

11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

11.3 Comité consultatif des loisirs;

11.4 Comité corporation pour la protection du patrimoine;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*



2020-05-090

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 50, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin St-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière